

Critères d'évaluation et notation - ORAL - Histoire des arts

Partie ORALE de l'épreuve FACULTATIVE

Candidat :	Date : Centre d'examen : Jury N° : Noms des examinateurs :
------------	---

Compétences culturelles	L'élève est capable de : - de maîtriser une terminologie appropriée; - d'appréhender les processus de production, de diffusion et de réception des œuvres; - de situer des œuvres par rapport à des mouvements ou écoles et de les mettre en relation avec la vie économique, politique, sociale et culturelle du XXème siècle; - de rendre compte d'une démarche artistique, d'un parti architectural ou urbain et d'en saisir les enjeux ; - d'identifier les interactions entre les œuvres.
Compétences techniques	- L'élève est capable de : - produire un dossier de synthèse associant plusieurs techniques ou supports d'expression.

EPREUVE ORALE	15 POINTS	
Maîtrise du vocabulaire, clarté et qualité de l'expression orale, sensibilité de l'approche.	5 points	<input type="radio"/>
Compréhension des questions, structuration de l'exposé et des réponses	5 points	<input type="radio"/>
Maîtrise du programme, précision des connaissances, distance par rapport au dossier	5 points	<input type="radio"/>

DOSSIER	5 POINTS	
Conformité avec le programme	1 point	<input type="radio"/>
Intégration et référencement des documents et des sources	1 point	<input type="radio"/>
Exploitation critique des sources, richesses, sensibilité et personnalité du propos	2 points	<input type="radio"/>
Qualité de mise en forme, correction du style et de l'orthographe	1 point	<input type="radio"/>

Note obtenue sur 20	
----------------------------	--

Commentaire :
